



UNEP/MED WG. 563/2



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

26 juin 2023 Français

Original: Anglais

Évènement final, atelier sur les bonnes pratiques concernant la mise en œuvre du programme IMAP et la gestion des aires marines protégées, 4° Comité de pilotage du projet financé par l'UE intitulé Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives, bien gérées et surveillées (projet IMAP-MPA).

Tanger, Maroc, 11,12 et 13 juillet 2023

Point 6 de l'ordre du jour : Projet IMAP-MPA : Rapport sur l'état d'avancement

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Résumé et objectif du projet	1
	Structure du projet	
4.	Aide aux pays	3
5.	Progression des activités au cours de la période : avril 2022 – mai 2023	3
6.	Enjeux et nouveaux défis	17
7.	Synergies avec d'autres initiatives	17
8.	Questions relatives à l'égalité femmes-hommes	18
9.	Communication	20

Liste des abréviations

ALG Algérie

APAL Agence de protection et d'aménagement du littoral (Tunisie)
ANPE Agence nationale de protection de l'environnement (Tunisie)

CDB Convention sur la diversité biologique

IC Indicateur commun

CNRS-L Conseil national de la recherche scientifique du Liban

CORMON Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance

COVID-19 Maladie à coronavirus 2019

DG ENV Direction générale de l'environnement de la Commission européenne

DG NEAR Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (Commission européenne)

CE Commission européenne EcAp Approche écosystémique

Projet EcAp MED Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la Méditerranée, en synergie avec la directive-

cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne

AEAE Agence égyptienne des affaires environnementales

EGY Égypte

OE Objectif écologique UE Union européenne

IMAP Programme intégré de surveillance et d'évaluation

Projet IMAP-MPA « Vers le bon état écologique de la mer Méditerranée et des côtes méditerranéennes à travers un

réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives, bien gérées et surveillées »

INFO/CAR Centre d'activités régional pour l'information et la communication

INPA Autorité israélienne de la nature et des parcs

UICN Union internationale pour la conservation de la nature

ISR Israël
JOR Jordanie
LBN Liban
LBY Libye

PAM Plan d'action pour la Méditerranée AMCP Aire marine et côtière protégée

MED POL Programme d'évaluation et de maitrise de la pollution en Méditerranée

MED QSR Rapport sur la qualité de la Méditerranée

MedPAN Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée

MOA Protocole d'accord

MdE Ministère de l'environnement

MAR Maroc

AMP Aire marine protégée

DCSMM Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin »

ENI Espèces allogènes

AMECA Autres mesures efficaces de conservation fondées sur les aires protégées

GTL Groupe de travail en ligne

PAL Palestine

PAP/RAC Centre d'activités régionales pour les programmes d'actions prioritaires

ACP Accord de coopération de projet

ASP/DB Aires spécialement protégées et diversité biologique

SPA/RAC Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées

AFPE Accord de financement à petite échelle
RNCT Réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban)

CdC Cahier des charges

TUN Tunisie

UPM Union pour la Méditerranée

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

PNUE/PAM Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement

WWF Fonds mondial pour la nature

1. Introduction

- 1. Le projet « Vers le bon état écologique de la mer Méditerranée et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives, bien gérées et surveillées » (ci-après dénommé « projet IMAP-MPA »), est financé par l'Union européenne (UE), par la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) de la Commission européenne et par le programme Green MED III : Instrument financier du programme régional de l'Instrument européen de voisinage pour l'environnement et l'eau 2018-2022.
- 2. Ce projet est coordonné et mis en œuvre par le secrétariat du PNUE/PAM, par l'intermédiaire de son Programme d'évaluation et de maitrise de la pollution en Méditerranée (MED POL) et de son Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC). Il s'étend sur une période de 48 mois, d'aout 2019 à aout 2023, avec un budget global de 4 459 309 USD (3 999 660 EUR).
- 3. Les pays bénéficiaires de ses activités menées au niveau national sont l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie. La Jordanie et la Palestine peuvent également bénéficier des activités régionales et de renforcement des capacités prévues dans le cadre du projet.
- 4. Le présent rapport d'avancement rend compte de nombreux faits nouveaux depuis la présentation du dernier rapport à la troisième réunion du Comité de pilotage du projet qui s'est tenue par vidéoconférence en juin 2022. Il fait notamment la part belle aux activités et résultats fournis entre avril 2022 et mai 2023.

2. Résumé et objectif du projet

- 5. L'objectif global du projet IMAP-MPA est de contribuer à la réalisation d'un bon état écologique dans la mer Méditerranée et le long de son littoral. Ce faisant, le projet propose de consolider, d'intégrer et de renforcer l'approche écosystémique pour la gestion des aires marines protégées et leur développement durable. Cet objectif sera atteint grâce à la surveillance et à l'évaluation de l'état environnemental de la mer Méditerranée et de ses côtes, dont les aires marines protégées, d'une manière comparative et intégrée.
- 6. Le projet vise à améliorer la gestion des aires marines protégées par la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route du PAM, visant la mise en place d'un réseau cohérent et complet d'aires marines protégées bien gérées, afin d'atteindre l'objectif d'Aichi pour la biodiversité n° 11 en Méditerranée, ainsi qu'à renforcer l'intégration du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) par la même occasion. Le projet IMAP-MPA renforce et étend le réseau méditerranéen d'aires marines protégées écologiquement représentatives, interconnectées, bien gérées et surveillées. Cet objectif sera atteint par l'amélioration de la gouvernance et des politiques nationales relatives à la biodiversité, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion pour les aires marines protégées et l'amélioration de la gestion des aires marines protégées au moyen d'actions ciblées.
- 7. Le projet contribue à l'harmonisation des priorités dans la Méditerranée vis-à-vis du futur cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ainsi que par rapport à d'autres enjeux émergents à l'échelle mondiale et régionale.
- 8. Il contribue aussi de façon intégrée à l'évaluation de l'efficacité des aires marines protégées grâce à la mise sur pied, pour le programme IMAP, des groupes sur la biodiversité et les espèces allogènes, la pollution et les déchets marins, et l'hydrographie. Cette démarche est illustrée par la présentation et la mise en évidence des différences d'état environnemental entre les diverses aires marines protégées, ainsi que des aires soumises à de fortes pressions en raison des activités humaines. Ce faisant, le projet contribue également à l'évaluation globale de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et aide les pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités dans ce domaine, notamment par le biais de formations ciblées, d'échanges de bonnes pratiques et d'activités pilotes de surveillance du programme IMAP dans de nouvelles aires, dans les aires marines protégées comme en-dehors d'elles, en insistant sur le niveau sous-régional.

3. Structure du projet

9. Le projet s'articule autour de trois composantes principales, avec cinq objectifs et neuf résultats, comme décrit ci-dessous :

Composante n° 1: Encourager et favoriser la mise en œuvre du programme IMAP aux échelles régionale, sous-régionale et nationale

<u>Objectif 1</u>: Renforcer la capacité de chaque pays à mettre en œuvre le programme IMAP et à communiquer des données fiables pour les indicateurs communs du programme.

- <u>Résultat 1.1</u>: Les capacités requises au niveau des pays ont été recensées avec précision afin de permettre la mise en œuvre du programme et d'encourager la communication de données fiables et de qualité pour le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée.
- Résultat 1.2 : Des activités de renforcement de capacités et d'échange de bonnes pratiques ont été menées aux niveaux national, sous-régional et régional par le biais de formations et de réunions spéciales.

Objectif 2 : Harmoniser la surveillance et l'évaluation des indicateurs communs du programme IMAP concernant la biodiversité et les espèces allogènes, la pollution et les déchets marins, ainsi que l'hydrographie, à l'intérieur et autour des aires marines protégées (y compris au niveau sous-régional).

• Résultat 2.1 : Une surveillance intégrée et conjointe est assurée dans les aires marines protégées et les aires soumises à de fortes pressions dans des sites pilotes déterminés pour les indicateurs communs convenus.

Composante n° 2: Améliorer et favoriser la mise en place d'un réseau méditerranéen complet et cohérent d'aires marines protégées bien gérées et surveillées pour atteindre l'objectif d'Aichi pour la biodiversité n° 11 en Méditerranée

Objectif 3 : Améliorer la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées dans les pays du sud de la Méditerranée.

- <u>Résultat 3.1</u>: Une aide a été apportée pour l'élaboration d'une stratégie pour le réseau national d'aires marines protégées sur la côte égyptienne.
- <u>Résultat 3.2</u>: Le Forum 2020 des aires marines protégées en Méditerranée a été organisé afin d'ouvrir la voie au programme des aires marines protégées en Méditerranée pour l'après-2020.
- <u>Résultat 3.3</u>: Un document stratégique sur les aires marines protégées et les autres mesures efficaces de conservation fondées sur les aires protégées en Méditerranée a été élaboré, conformément au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB, et de façon participative.

<u>Objectif 4</u>: Améliorer la gestion des aires marines protégées sur place et déterminer les mécanismes assurant la durabilité des aires marines protégées.

- <u>Résultat 4.1</u>: Des plans de gestion ont été élaborés pour les aires marines protégées et une aide a été fournie pour leur mise en œuvre effective.
- <u>Résultat 4.2</u>: La gestion des aires marines protégées a été améliorée grâce au renforcement des capacités et au démarrage de la mise en œuvre du plan de gestion.

Composante n° 3 : Veiller à la bonne gestion du projet en vue de l'orientation pendant le projet ainsi que de la coordination de la mise en œuvre globale du projet.

Objectif 5 : Mettre en œuvre et coordonner le projet de façon efficace et sans délais indus :

• Résultat 5.1 : Le projet est géré et coordonné.

4. Aide aux pays

10. Le projet apporte son aide à l'Algérie, à l'Égypte, à Israël, au Liban, à la Libye, au Maroc et à la Tunisie par le biais d'activités nationales et régionales concrètes concernant la mise en œuvre du programme IMAP et la gestion efficace des aires marines protégées. Il bénéficie également à la Jordanie et à la Palestine en les invitant à participer aux rencontres régionales organisées dans son cadre, ainsi qu'aux activités de renforcement des capacités. Le tableau 1 présente de façon succincte les différents types d'aide fournie aux pays bénéficiaires par le biais des différents résultats.

Tableau1: Différents types d'aide fournie aux pays bénéficiaires par les différents résultats.

	ALG	EGY	ISR	LBN	LBY	MAR	TUN	JOR	PAL	Région
Résultat 1.1										
Résultat 1.2										
Résultat 2.1										
Résultat 3.1										
Résultat 3.2										
Résultat 3.3										
Résultat 4.1										
Résultat 4.2										
Résultat 5	s.o.									

5. Progression des activités au cours de la période : avril 2022 – mai 2023

Composante n° 1 : Encourager et favoriser la mise en œuvre du programme IMAP aux échelles régionale, sous-régionale et nationale

Objectif 1 : Renforcer la capacité de chaque pays à mettre en œuvre le programme IMAP et à communiquer des données fiables pour les indicateurs communs du programme.

Résultat 1.1 : Recensement précis des capacités requises au niveau des pays afin de permettre la mise en œuvre du programme et encourager la communication de données fiables et de qualité pour le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

- 11. **Vue d'ensemble :** Les objectifs pour ce résultat devraient être finalisés d'ici la fin du projet, après la conclusion des accords juridiques entre le PNUE/PAM, le SPA/RAC et les pays bénéficiaires. La période de mise en œuvre a été légèrement allongée pour tenir compte des besoins nationaux et des retards dus à la pandémie de COVID.
- 12. Les experts nationaux pour l'Égypte, Israël, la Libye, le Liban, le Maroc et la Tunisie bénéficient d'un appui dans le cadre des accords juridiques pertinents (accords de financement à petite échelle et protocole d'accord). Des réunions en ligne régulières, ainsi que des visites sur le terrain de l'équipe IMAP-MPA, sont organisées avec eux pour suivre la préparation du travail sur le terrain et l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme IMAP au niveau national.
- 13. Le travail sur le terrain et la collecte de données sont à présent terminées en Israël et au Maroc, et se poursuivent en Égypte, au Liban, en Libye et en Tunisie. Quatre pays bénéficiaires (Israël, Liban, Maroc et Tunisie) ont commencé à communiquer des données sur les indicateurs communs du programme IMAP

- concernant les groupes sur la biodiversité et la pollution dans le système d'information du programme IMAP.
- 14. Une réunion en présentiel a été organisée avec les experts libyens le 11 octobre 2022 à Tunis, parallèlement à l'atelier de formation sur la communication des données de surveillance dans le système d'information du programme IMAP pour la Libye (12-13 octobre 2022), afin de préparer et de coordonner la mise en œuvre des activités de surveillance et le travail sur le terrain en Libye pour les groupes sur la biodiversité et la pollution.
- 15. Malgré plusieurs rappels officiels et officieux envoyés par le SPA/RAC et le PNUE/PAM à l'Algérie concernant la signature de l'accord juridique à l'appui de la mise en œuvre du programme national de surveillance, l'Algérie n'a pas signé le protocole d'accord. Le budget consacré à cette activité a dès lors été réaffecté à d'autres pays bénéficiaires (Maroc, Libye, Égypte et Liban), en accord avec le bailleur.
- 16. Les experts régionaux sur la biodiversité et les espèces allogènes, l'eutrophisation, les déchets marins, la pollution et le littoral et l'hydrographie ont aidé les équipes nationales à parachever leurs plans de surveillance et à transférer les données disponibles dans le système d'information du programme IMAP.
- 17. Les prochaines étapes pour le résultat 1.1 sont décrites ci-dessous :
 - Réunions de suivi régulières avec les équipes d'experts nationaux en Égypte, en Libye, au Liban et en Tunisie afin de parvenir à une mise en œuvre harmonieuse et de veiller au contrôle de la qualité des activités nationales dans le cadre des protocoles d'accord signés.
- Objectif 1 : Renforcer la capacité de chaque pays à mettre en œuvre le programme IMAP et à communiquer des données fiables pour les indicateurs communs du programme.
- Résultat 1.2 : Des activités de renforcement de capacités et d'échange de bonnes pratiques ont été menées aux niveaux national, sous-régional et régional par le biais de formations et de réunions spéciales.
- 18. **Vue d'ensemble :** Les objectifs pour ce résultat devraient être finalisés d'ici la fin du projet, après la conclusion des accords juridiques entre le PNUE/PAM, le SPA/RAC et les pays bénéficiaires. La période de mise en œuvre a été légèrement allongée pour tenir compte des besoins nationaux et des retards dus à la pandémie de COVID.
- 19. Une correspondance de suivi et des réunions bilatérales sont fréquemment organisées entre les pays respectifs, le Secrétariat et le SPA/RAC afin d'accompagner au plus près possible la mise en œuvre des activités prévues dans les délais impartis.
- 20. Des cours spéciaux et des formations en cours d'emploi sur le suivi des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (caractérisation des habitats, cartographie des habitats marins, estimation des populations d'oiseaux et de cétacés, inventaire des espèces allogènes) et aux groupes sur la pollution (échantillonnage et traitement de l'eau pour l'évaluation de la pollution) sont en cours et ont été organisées au niveau national (Maroc, Libye, Égypte et Liban) par les autorités des différents pays, dans le cadre du protocole d'accord signé.
- 21. Une session de formation sur la communication des données a été organisée pour la Libye en coopération avec l'INFO/RAC à Tunis les 12 et 13 octobre 2022, dans le but de renforcer les capacités nationales à transférer les données dans le système d'information du programme IMAP. Cette séance de formation a pu compter sur la présence de l'ensemble des experts et expertes nationaux participant à la mise en œuvre du programme IMAP en Libye.

- 22. Les experts et expertes nationaux contribuant à la mise en œuvre du programme IMAP au Maroc et en Tunisie ont participé à l'atelier sous-régional sur la pollution et les déchets marins, le suivi de la biodiversité et de l'hydrographie et l'évaluation du bon état écologique qui s'est déroulé à Athènes les 7 et 8 mars 2023. Cet atelier a été organisé par l'unité de coordination du PNUE/PAM avec l'appui du SPA/RAC, et animé par les experts régionaux sur la biodiversité, la pollution et l'hydrographie.
- 23. Les experts et expertes nationaux contribuant à la mise en œuvre du programme IMAP en Égypte, en Israël, en Libye et au Liban ont, quant à eux, participé à l'atelier sous-régional sur la pollution et les déchets marins, le suivi de la biodiversité et de l'hydrographie et l'évaluation du bon état écologique qui s'est déroulé à Athènes les 20 et 21 mars 2023, lui aussi organisé par l'unité de coordination du PNUE/PAM et animé par les experts régionaux sur la biodiversité, la pollution et l'hydrographie.
- 24. Les prochaines étapes pour le résultat 1.2 sont décrites ci-dessous :
 - Des sessions de formation spéciales sur la communication des données de surveillance collectées pendant les travaux de terrain seront organisées en coopération avec l'INFO/RAC en synergie avec le projet EcAp-MED III et les projets Marine Litter II avant aout 2023 dans le but de renforcer les capacités nationales à communiquer les données dans le système d'information du programme IMAP.
- Objectif 2 : Harmoniser la surveillance et l'évaluation des indicateurs communs du programme IMAP concernant la biodiversité et les espèces allogènes, la pollution et les déchets marins, ainsi que l'hydrographie, à l'intérieur et autour des aires marines protégées (y compris au niveau sous-régional).
- Résultat 2.1 : Une surveillance intégrée et conjointe est assurée dans les aires marines protégées et les aires soumises à de fortes pressions dans des sites pilotes déterminés pour les indicateurs communs convenus.
- 25. **Vue d'ensemble :** Les objectifs pour ce résultat devraient être finalisés d'ici la fin du projet, après la conclusion d'accords juridiques entre le PNUE/PAM, le SPA/RAC et les pays bénéficiaires. La période de mise en œuvre a été légèrement allongée pour tenir compte des besoins nationaux et des retards dus à la pandémie de COVID.
- 26. Le consultant régional chargé de l'élaboration de la base de référence sur les espèces allogènes a préparé un premier projet de document scientifique à ce sujet, lequel a été communiqué aux experts nationaux et régionaux participant à l'élaboration de ce travail en vue de solliciter leurs contributions et avis. Ce document est en cours d'examen final en vue de sa publication.
- 27. Les travaux relatifs à l'élaboration d'échelles de surveillance et d'évaluation, de critères d'évaluation, de seuils et de valeurs de référence pour les indicateurs communs 1 et 2 relatifs aux habitats benthiques ont été soumis à la réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche (Athènes, 9-10 mars 2023). Les conclusions et suggestions issues de cette réunion ont été intégrées dans la version actualisée, laquelle sera soumise à la discussion lors de la réunion des Groupes de correspondance sur l'approche écosystémique intégrée qui aura lieu à Athènes les 27 et 28 juin 2023. Les représentants et représentantes des pays bénéficiaires du projet IMAP-MPA bénéficieront d'une aide en vue de leur participation à la réunion intégrée du CORMON organisée par l'unité de coordination et le SPA/RAC dans le cadre de la Convention de Barcelone.
- 28. Les résultats des échelles d'évaluation, des critères d'évaluation, des seuils et des valeurs de référence sur les habitats marins et les espèces allogènes ont été présentés lors des symposiums méditerranéens sur la végétation marine, le coralligène, les habitats sombres et les espèces allogènes qui se sont déroulés à Gênes, en Italie, du 19 au 23 septembre 2022. Des spécialistes et des scientifiques des pays bénéficiaires du projet IMAP-MPA ont bénéficié d'un appui en vue de leur participation et d'une aide pour présenter leurs activités nationales de surveillance et les résultats préliminaires du programme IMAP lors de ces réunions

- périodiques consacrées à la recherche scientifique sur la biodiversité marine et côtière et sa conservation, organisées par le SPA/RAC dans le cadre de la Convention de Barcelone.
- 29. Les progrès réalisés dans le cadre du projet ont été présentés lors de la seizième réunion des points de contact sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique qui s'est tenue à Malte du 22 au 24 mai 2023. Cette présentation a porté sur l'état de la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique au cours de la période 2022-2023, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés aux niveaux national et régional relativement au programme IMAP et à ses indicateurs communs (dont les activités du projet IMAP/PAM). Plus précisément, la présentation a abordé divers aspects tels que les échelles d'évaluation, les critères d'évaluation, les données de référence et les valeurs seuils relatives aux indicateurs communs du programme IMAP. Son but était d'informer les personnes participant à la réunion de l'aide apportée aux pays pour la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de surveillance. Les parties contractantes, saluant les progrès accomplis, ont fait part de leurs propres réalisations respectives dans leur pays. Elles ont exprimé leur gratitude envers l'Union européenne pour son aide continue, et ont sollicité une extension de cette aide pour le prochain cycle du programme IMAP.
- 30. Les experts régionaux ont préparé des rapports portant notamment sur l'analyse des plans d'action nationaux et des propositions d'intégration des programmes de surveillance nationaux entre les groupes sur la biodiversité, la pollution et l'hydrographie, afin d'accompagner la mise en œuvre de la composante du programme IMAP pour les groupes sur la biodiversité, la pollution et l'hydrographie. En outre, les différents pays bénéficient d'une aide sous la forme d'échanges réguliers à propos des méthodes de suivi, la sélection des sites, les indicateurs communs, la collecte de données et la production de comptes rendus.
- 31. Dans le cadre des protocoles d'accord signés entre le SPA/RAC et le Laboratoire national des études et de surveillance de la pollution (Maroc) et en synergie avec les projets EcAp MED III et Marine Litter II, une réunion nationale a été organisée à Rabat du 18 au 20 juillet 2022, assortie d'une visite de terrain dans la région de Tanger. Cette réunion a pu compter sur la participation de 20 personnes (4 femmes et 16 hommes) issues des équipes nationales, d'acteurs locaux et du PNUE/PAM. On y a notamment présenté et finalisé le plan de surveillance national afin de lancer le travail sur le terrain au début de l'année 2023.
- 32. Une réunion nationale a été organisée à Tunis le 7 décembre 2022 dans le cadre des protocoles d'accord signés entre l'ANPE, l'APAL et le SPA/RAC et en synergie avec les projets EcAp MED III et Marine Litter II. Cette réunion a pu compter sur la participation de 24 personnes (9 femmes et 15 hommes) issues des équipes nationales, de consultants régionaux, du SPA/RAC et du PNUE/PAM. Le plan de surveillance national y a été présenté et finalisé.
- 33. L'appel à consultation préparé par l'APAL (Tunisie) dans le cadre du protocole d'accord dans le but de recruter des consultants thématiques chargés de coordonner la mise en œuvre du programme de suivi a été publié en mars 2023. Des experts nationaux ont été sélectionnés ; leurs contrats sont en cours de signature.
- 34. Un additif au protocole d'accord avec l'ANPE (Tunisie) a été préparé afin d'actualiser la période de mise en œuvre du contrat suite à l'extension du projet. Cependant, suite à la démission du directeur général, et en l'absence de nomination d'un nouveau directeur, cet additif n'a pas encore été signé, et toutes les activités prévues dans le cadre du protocole d'accord ont été suspendues au cours de cette période. Un contact officiel avec l'ANPE a été pris afin de débloquer la situation.
- 35. Dans le cadre du protocole d'accord signé entre le Ministère libyen de l'environnement et le SPA/RAC, et en synergie avec les projets EcAp MED III et Marine Litter II, une réunion nationale a été organisée à Tunis le 8 décembre 2022, à laquelle 23 personnes étaient présentes (7 femmes et 16 hommes), issues des équipes nationales, des consultants régionaux, du SPA/RAC et du PNUE/PAM, afin de présenter, de discuter et de finaliser les plans nationaux de surveillance de la biodiversité et de la pollution, dans le but de lancer le travail de terrain en Libye en 2023.

- 36. Dans le cadre du protocole d'accord signé entre le ministère de l'environnement libyen et le SPA/RAC, et en synergie avec le projet EcAp MED III, l'équipe nationale travaille actuellement sur le terrain, en s'intéressant tout particulièrement aux habitats benthiques, aux oiseaux marins, aux espèces allogènes, à l'eutrophisation et aux déchets marins.
- 37. Plusieurs réunions ont été organisées avec l'équipe de coordination de la mise en œuvre du Ministère égyptien de l'agriculture afin de suivre les progrès réalisés, de discuter des différentes activités de suivi à mettre en œuvre et de finaliser le plan de suivi, notamment en ce qui concerne les indicateurs communs, les sites et les stations de suivi, les méthodes à employer et le calendrier. L'autorisation officielle ayant été obtenue, le travail sur le terrain se poursuit pour tous les indicateurs communs.
- 38. Les activités organisées dans le cadre de l'accord de financement à petite échelle signé entre l'INPA (Israël) et l'unité de coordination ont toutes été achevées dans les délais impartis. Les résultats ont été reçus et examinés par l'unité de coordination ; le versement final a été exécuté.
- 39. Des réunions et des échanges ont régulièrement lieu avec l'équipe nationale au Liban afin de finaliser le plan de surveillance des groupes sur la pollution et la biodiversité, de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du travail sur le terrain et d'apporter l'aide nécessaire en cas de besoin. Le travail sur le terrain est en cours pour tous les indicateurs communs.
- 40. Malgré les nombreux rappels du SPA/RAC et du PNUE/PAM depuis le début du projet, aucune réponse n'a été reçue de la part des autorités nationales algériennes concernant la signature du protocole d'accord. Comme alternative à cette situation, et conformément à la décision prise par le coordinateur du PNUE/PAM, les fonds consacrés à la mise en œuvre du programme IMAP en Algérie ont été réaffectés à d'autres activités en Égypte, en Libye, au Liban et au Maroc. Des additifs aux protocoles d'accord pour le Maroc, l'Égypte, la Libye et le Liban ont été signés.
- 41. Le tableau suivant résume l'état actuel des protocoles d'accord signés avec les pays bénéficiaires :

Pays	Signature du Ministère des affaires étrangères
	Non signé : budget réaffecté à l'Égypte, au Liban, à la Libye et au Maroc
	Signature de l'additif au protocole d'accord, accompagné d'un budget supplémentaire
`	Accord de financement à petite échelle signé entre le PNUE/PAM et l'INPA, finalisé en décembre 2022
	Signature de l'additif au protocole d'accord, accompagné d'un budget supplémentaire
	Un additif au protocole d'accord a été signé, accompagné d'un budget supplémentaire. Les fonds sont gérés par le SPA/RAC.
	Signature de l'additif au protocole d'accord, accompagné d'un budget supplémentaire
	Signature d'un additif au protocole d'accord, prévoyant une prolongation des délais
	Dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur : l'additif au protocole d'accord prévoyant une prolongation des délais n'a pas été signé

- 42. Les prochaines étapes pour le résultat 2.1 sont décrites ci-dessous :
 - > Un suivi sera assuré avec les pays concernant la mise en œuvre des enquêtes sur le terrain et le téléchargement des données.
 - La situation de la signature de l'additif au protocole d'accord avec l'ANPE (Tunisie) sera suivie de près, tout comme la mise en œuvre des activités de terrain du groupe sur la pollution en Tunisie.

Page 9

Composante n° 2 : Améliorer et favoriser la mise en place d'un réseau méditerranéen complet et cohérent d'aires marines protégées bien gérées et surveillées pour atteindre l'objectif d'Aichi pour la biodiversité n° 11 en Méditerranée

Objectif 3 : La mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées dans le sud de la Méditerranée a été améliorée

Résultat 3.1 : Aide à l'élaboration d'une stratégie pour le réseau national d'aires marines protégées sur la côte égyptienne

- 43. **Vue d'ensemble :** Les objectifs pour ce résultat devraient être finalisés d'ici la fin du projet, conformément au plan de travail approuvé.
- 44. La stratégie du réseau national d'aires marines protégées pour la côte méditerranéenne égyptienne devrait être élaborée en tenant compte à la fois des objectifs de conservation et de la nécessité d'intégrer les aires marines protégées dans leur environnement économique et social, par le biais de concertations avec les différents acteurs concernés aux niveaux national et local.
- 45. Les consultants nationaux chargés d'élaborer cette stratégie nationale ont entamé les travaux en lien avec la phase d'évaluation et de diagnostic de la stratégie. Un projet de rapport initial a dès lors été préparé en vue de sa discussion avec les parties concernées lors du premier atelier de concertation sur la stratégie nationale.
- 46. Le premier atelier de concertation sur la phase de diagnostic et d'évaluation de la stratégie a eu lieu à Port-Saïd les 4 et 5 octobre 2022, avec la participation de 36 représentants et représentantes nationaux et du responsable des aires marines protégées du projet. Les personnes participantes comprenaient 24 hommes et 12 femmes appartenant aux structures centrales et locales des Ministères et Départements de la pêche, du tourisme, de la culture et du patrimoine, de l'agriculture et de l'eau, de la défense nationale, de l'intérieur, ainsi que de l'Agence égyptienne des affaires environnementales. Ils comprenaient également des représentants et représentantes de cinq aires marines et côtières protégées (Ashtoum el-Gamil, Borollus, El-Omid, Sallum, Zaranik) et d'organisations locales de la société civile, ainsi que des chercheurs et chercheuses de différents instituts universitaires.
- 47. Cet atelier de concertation a permis de discuter et d'échanger des points de vue et des suggestions concernant la portée des activités à mener, leurs objectifs, les résultats et produits escomptés, ainsi que les meilleures options et le calendrier de mise en œuvre. Il a fourni une excellente occasion de réviser le projet de rapport initial et de le compléter par des informations cruciales fournies par les participants.
- 48. Suite à l'organisation du premier atelier de concertation, qui s'est tenu à Port-Saïd les 4 et 5 octobre 2022, où la portée des activités à mener, leurs objectifs, les résultats et produits attendus ainsi que le calendrier de mise en œuvre ont été discutés et convenus avec les différents acteurs concernés, les consultants et consultantes nationaux en charge de l'élaboration de la stratégie nationale ont élaboré un projet de rapport de diagnostic-évaluation en vue de sa discussion avec les acteurs concernés au cours d'un deuxième atelier de concertation.
- 49. Ce deuxième atelier a eu lieu à Borg el-Arab (Alexandrie), les 13 et 14 mars 2023. Il a pu compter sur la participation de 29 représentants et représentants nationaux ainsi que du responsable des aires marines protégées du projet. Les personnes participantes comprenaient 19 hommes et 10 femmes appartenant aux structures centrales et locales des Ministères et Départements de la pêche, du tourisme, de la culture et du patrimoine, de l'agriculture et de l'eau, de la défense nationale, de l'intérieur, ainsi que de l'Agence égyptienne des affaires environnementales et de compagnies pétrolières et gazières privées, en plus de représentants et représentantes de cinq aires marines et côtières protégées (Ashtoum el-Gamil, Borollus, El-Omid, Sallum, Zaranik) et d'organisations locales de la société civile, ainsi que des chercheurs et chercheuses de différents instituts académiques.

- 50. Ce deuxième atelier de concertation a permis de discuter et d'échanger des avis et des suggestions relatifs au rapport de diagnostic et d'évaluation. Il a fourni une excellente occasion de discuter avec les acteurs concernées de la vision et des piliers stratégiques de la stratégie, avant de rédiger le document afférent.
- 51. Suite à l'organisation de cet atelier, le rapport de diagnostic et d'évaluation a été parachevé par les consultants et soumis au SPA/RAC avant la fin du mois de mars 2023.
- 52. D'autre part, le SPA/RAC a pris en charge la participation de la personne de contact égyptienne pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique à la 15° CdP15 à la CBD, où cette personne a apporté d'importantes contributions à l'initiative « The Mediterranean Corner » (« le Coin méditerranéen »), un espace ouvert mis en place et coordonné par le SPA/RAC dans la zone d'exposition de la 15° CdP à la CBD, qui s'est tenue du 10 au 16 décembre 2022. Des discussions et des rencontres quotidiennes ont été organisées dans cet espace, organisées et coordonnées par le SPA/RAC. Il s'y est notamment déroulé une manifestation sur le projet IMAP-MPA financé par l'UE en tant qu'initiative d'aide aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée pour la mise en place, la planification et la gestion de réseaux efficaces d'aires marines protégées dans le cadre de la Convention de Barcelone. La personne de contact égyptienne pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique a participé à l'évènement du IMAP-MPA, lors de laquelle elle a présenté la méthode inclusive de développement de la stratégie du réseau national d'aires marines protégées pour la côte égyptienne, conformément aux buts et aux objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
- 53. Les prochaines étapes pour le résultat 3.1 sont décrites ci-dessous :
 - Le troisième et dernier atelier de concertation est prévu pour les 5 et 6 juin 2023. Au cours de cet atelier, le rapport de la deuxième phase de la stratégie sur les aires marines et côtières protégées et les autres mesures efficaces de conservation fondées sur les aires protégées sera présenté et discuté avec les parties nationales concernées en vue de son approbation officielle.

Objectif 3 : La mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées dans le sud de la Méditerranée a été améliorée

Résultat 3.2 : Organisation du Forum 2020 des aires marines protégées en Méditerranée afin d'ouvrir la voie au programme des aires marines protégées en Méditerranée pour l'après-2020

- 54. **Vue d'ensemble :** Les objectifs pour ce résultat ont été atteints et finalisés, conformément au plan de travail approuvé.
- 55. La 5^e réunion du Comité de pilotage du Forum des aires marines protégées s'est tenue le 17 mai 2022. Les membres ont discuté de la nouvelle version en intégrant les retours d'information suite à l'évènement du Forum et ont émis quelques derniers commentaires. Cette version a été finalisée puis validée par les organes de gouvernance du SPA/RAC et du MedPAN en décembre 2022.
- 56. La 6° réunion du Comité de pilotage du Forum des aires marines protégées s'est tenue le 28 février 2023 pour discuter des prochaines étapes du Forum des aires marines protégées, par l'élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des engagements volontaires associés à la mise en œuvre des recommandations de la feuille de route pour les aires marines protégées et des actions proposées, ainsi que la préparation d'une mobilisation.
- 57. La feuille de route pour les aires marines protégées a été traduite en français et en anglais, de même que la charte graphique du forum. Elle sera diffusée une fois que la mise en page des trois versions aura été revue et validée.

- 58. Les prochaines étapes pour le résultat 3.2 sont décrites ci-dessous :
 - Examiner la mise en page et le contenu de la Feuille de route pour les aires marines protégées traduite en français et en arabe, ainsi que sa diffusion.

Objectif 3 : La mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux aires marines protégées dans le sud de la Méditerranée a été améliorée

Résultat 3.3 : Élaboration d'un document stratégique sur les aires marines protégées et les autres mesures efficaces de conservation fondées sur les aires protégées en Méditerranée, conformément au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB, et de façon participative

- 59. **Vue d'ensemble :** Les objectifs pour ce résultat ont été atteints et finalisés, conformément au plan de travail approuvé.
- 60. La COP 22 a adopté la « Stratégie régionale relative aux aires marines et côtières protégées et autres mesures efficaces de conservation fondées sur les aires protégées en Méditerranée pour l'après-2020 » et a appelé les Parties contractantes à prendre des mesures efficaces pour la mettre en œuvre, renforçant ainsi la mise en œuvre du Protocole sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique dans la région méditerranéenne. La COP 22 a également demandé au SPA/RAC d'élaborer un cadre d'évaluation et de suivi pour cette stratégie, avec l'assistance technique du Groupe *ad hoc* d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (GEAM), en employant, dans la mesure du possible, les outils de suivi existants dans la région, en particulier ceux établis dans le cadre de la convention PNUE/PAM-Barcelone ainsi que dans le cadre des objectifs de développement durable, du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du suivi des objectifs connexes (Décision IG.25/12).
- 61. En vue de développer un cadre d'évaluation et de suivi pour cette stratégie, une première phase de collecte de données, se fondant entre autres sur les résultats de la 15° CdP à la CDB et sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 adopté à Kunming et Montréal, a été menée à terme, ce qui a mené à la compilation, en mars 2023, d'un document de référence détaillé.
- 62. Ce document a été distribué aux membres du GEAM pour servir de base à l'élaboration du projet de cadre d'évaluation et de suivi ; deux réunions en ligne ont été prévues au sein d'un groupe de travail formé de membres bénévoles du GEAM. La première réunion a eu lieu le 30 mars 2023, la seconde le 5 avril 2023. Ces réunions ont permis d'élaborer un projet de cadre qui a été soumis aux personnes de contact pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique en vue de recueillir les avis de façon informelle, avant sa soumission officielle comme document de travail et son approbation par la 16° réunion des personnes de contact pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique qui s'est tenue à Malte, du 22 au 24 mai 2023 ; il sera soumis, tel qu'amendé, à la réunion des personnes de contact du PAM et à la 23° Conférence des Parties contractantes pour adoption.
- 63. Les prochaines étapes pour le résultat 3.3 sont décrites ci-dessous :
 - ➤ Soumettre le projet de cadre d'évaluation et de suivi de la stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures efficaces de conservation fondées sur les aires protégées à la réunion des personnes de contact du PAM et à la 23° Conférence des Parties contractantes pour adoption.

Objectif 4 : La gestion des aires marines protégées sur place a été améliorée, et un inventaire des mécanismes assurant la durabilité des aires marines protégées a été réalisé

Résultat 4.1 : Élaboration de plans de gestion pour les aires marines protégées et aide à leur mise en œuvre effective

- 64. **Vue d'ensemble :** Les objectifs pour ce résultat devraient être finalisés d'ici la fin du projet, conformément au plan de travail approuvé.
- 65. L'existence d'un plan de gestion est l'un des principaux critères d'admissibilité au statut d'aire marine protégée. Cela signifie que dans le cadre de cette activité, et pour chacune des trois zones protégées concernées, à savoir la future aire marine protégée de Rachgoun en Algérie, la réserve naturelle de la côte de Tyr au Liban et la future aire marine protégée de la zone de Shash et du golfe de Syrte en Libye, une réflexion approfondie devrait avoir lieu, y compris la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels, l'établissement d'un plan d'action et d'un calendrier de mise en œuvre, l'allocation de ressources et la définition d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion.
- 66. En Algérie, l'étude de classification de l'île de Rachgoun a été présentée pour approbation à la commission des aires protégées de la wilaya d'Aïn Témouchent lors d'un atelier qui s'est tenu le 10 octobre 2022 au siège de cette wilaya. Cette étude a été présentée à la commission par la Direction de l'environnement de la wilaya d'Aïn Témouchent en présence des consultants nationaux, conformément à la règlementation nationale.
- 67. Dans un premier temps, ce classement a été officiellement entériné et publié par la wilaya suite à la décision 2295 du wali d'Aïn Témouchent, en date du 27 novembre 2022.
- 68. Néanmoins, après cette approbation, une deuxième série de concertations a eu lieu, en particulier avec le Ministère de la pêche et les pêcheurs locaux de la wilaya, qui ont proposé de réduire la zone périphérique de l'aire marine protégée afin de permettre certaines activités locales, sans modifier les périmètres des zones intégrales et tampons.
- 69. L'étude de classement de l'île de Rachgoun a été présentée une nouvelle fois en vue d'une dernière approbation à la commission des aires protégées de la wilaya d'Aïn Témouchent lors d'un atelier qui s'est tenu le 21 mars 2023 au siège de la wilaya.
- 70. Enfin, la classification révisée a été officiellement entérinée en vue de la publication de la nouvelle décision par la wilaya au début du mois d'avril 2023.
- 71. Il est à noter que les membres de la commission des aires protégées de cette wilaya ont approuvé à l'unanimité l'étude de classement révisée, ce qui a permis de passer à la dernière phase de la procédure consistant à élaborer un plan directeur et un plan de gestion de l'aire marine et côtière de l'île de Rachgoun.
- 72. Pour la réserve nationale de la côte de Tyr, au Liban, en raison d'un certain retard dû à la situation politique et sociale et au contexte d'organisation des élections législatives dans le pays, qui ont rendu difficile la tenue de concertations et de réunions locales, ce n'est qu'en janvier 2023 que les consultants nationaux ont pu soumettre leur rapport de diagnostic et d'évaluation.
- 73. Ces mêmes consultants ont ensuite soumis leur projet de rapport du plan de gestion à la fin du mois de février 2023. Ce document a été présenté et discuté avec 30 parties prenantes nationales et locales lors du deuxième atelier de concertation, qui s'est tenu à Tyr le 10 mai 2023. Les participants à l'atelier de concertation susmentionné comprenaient 20 hommes et 10 femmes délégués par les structures centrales et locales des Ministères de l'environnement, de l'agriculture, du tourisme, de la culture et du patrimoine. L'atelier a également pu compter sur la présence de nombreux représentants et représentantes d'organisations locales de la société civile.

- 74. En Libye, malgré la situation politique qui prévaut dans le pays et dans la région de Syrte en particulier, les consultants nationaux ont commencé à élaborer le plan de gestion, notamment sa première phase de diagnostic et d'évaluation. À cet effet, les études écologiques et socioéconomiques élaborées et validées depuis 2021 ont été traduites en arabe afin de les communiquer à tous les acteurs locaux et de faciliter la collecte de toute information complémentaire pouvant être utile aux travaux de diagnostic-évaluation.
- 75. Le premier atelier, initialement prévu en juillet 2022, a finalement été organisé avec les acteurs locaux les 10 et 11 octobre 2022 à Tunis. Il a réuni 23 personnes (1 femme et 22 hommes) membres des secteurs institutionnel, académique et associatif, en particulier des associations de pêcheurs, et avait pour but de présenter la phase de diagnostic-évaluation, notamment en ce qui concerne la portée des actions à mener, la vision et les objectifs de la future aire marine et côtière protégée, l'approche et les meilleures options pour atteindre les résultats escomptés de l'activité, avant de recueillir l'avis des participants.
- 76. Il a été convenu avec les représentants du Ministère de l'environnement qu'un atelier de concertation se tiendrait en Libye les 13 et 14 juin afin de discuter avec les acteurs concernés des rapports de diagnostic et d'évaluation et du plan de gestion, avant de le finaliser de concert avec eux.
- 77. En outre, le projet IMAP-MPA a contribué à l'organisation des symposiums méditerranéens sur la végétation marine, le coralligène, les habitats sombres et les espèces allogènes qui s'est tenu à Gênes, en Italie, du 19 au 23 septembre 2022. Il s'agissait d'un rassemblement unique dédié à la recherche scientifique et à la science citoyenne sur la biodiversité marine et côtière et les actions de conservation y associées. Les participants des pays bénéficiaires du projet IMPA-MPA ont profité de la réunion de 2022 pour présenter les résultats des études sur les habitats clés et les inventaires des espèces allogènes, ainsi que les activités de surveillance des habitats menées dans le cadre du programme IMAP dans les aires marines protégées et autres zones soumises à des pressions anthropogéniques, avant d'en débattre avec eux. Les symposiums ont permis de formuler d'importantes recommandations pour la conservation des habitats et des espèces susmentionnés dans le bassin méditerranéen, en mettant l'accent sur le renforcement des études et de la surveillance dans le bassin oriental et méridional.
- 78. Par ailleurs, le responsable des aires marines protégées et l'assistant technique des aires marines protégées du projet IMAP-MPA ont assisté au 5° Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC 5) organisé à Vancouver, au Canada, du 3 au 9 février 2023, où les plus grands professionnels de la conservation des océans du monde se sont réunis pour tracer ensemble la voie vers la protection de 30 % de l'océan mondial d'ici 2030. Cette rencontre a constitué une excellente occasion de présenter les activités du projet IMAP-MPA, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des mesures de gestion des aires marines protégées sur site et des mécanismes qui assurent la durabilité des aires marines protégées en Méditerranée, grâce à l'organisation de deux manifestations *ad hoc*. La première était intitulée « La route vers 2030 : le Forum et la Feuille de route des aires marines protégées de la Méditerranée, une démarche unique et essentielle pour atteindre les objectifs associés aux aires marines protégées »; la seconde était « La conservation de la mer Méditerranée grâce à des systèmes robustes d'aires marines protégées et d'autres mesures efficaces de conservation fondées sur les aires protégées : avancées, enjeux et perspectives ». Les activités du projet IMAP-MPA ont été présentées à l'occasion. On a également procédé à une distribution de clés USB contenant les documents du projet IMAP-MPA et d'autres dossiers stratégiques du SPA/RAC.
- 79. Les prochaines étapes pour le résultat 4.1 sont décrites ci-dessous :
 - En Algérie, le projet de plan de gestion de l'aire marine et côtière protégée de Rachgoun sera présenté et discuté avec les parties prenantes lors d'un atelier national d'ici la fin du mois de juin 2023.
 - Les consultants et consultantes chargés de l'élaboration du plan de gestion le finaliseront en tenant compte des suggestions issues du deuxième atelier de concertation, et soumettront la version révisée de ce plan au Ministère de l'environnement pour approbation officielle.

➤ En Libye, l'atelier national de concertation à propos des projets de rapports sur le diagnostic et l'évaluation et de plans de gestion se tiendra les 13 et 14 juin 2023.

Objectif 4 : La gestion des aires marines protégées sur place a été améliorée, et un inventaire des mécanismes assurant la durabilité des aires marines protégées a été réalisé

Résultat 4.2 : Amélioration de la gestion des aires marines protégées grâce au renforcement des capacités et au démarrage de la mise en œuvre du plan de gestion

- 80. **Vue d'ensemble :** Les objectifs pour ce résultat devraient être finalisés d'ici la fin du projet, conformément au plan de travail approuvé.
- 81. Un groupe de consultantes (cinq expertes féminines) a été engagé pour préparer et dispenser la formation sur la durabilité socioéconomique des aires marines protégées en Méditerranée. Un mémorandum a également été signé avec la Société pour la conservation de la Méditerranée (Akdeniz Koruma Derneği, AKD) pour aider à la logistique et à l'organisation sur place de la formation, comme le choix de l'hôtel, les photographies, la navette aéroport-hôtel et d'autres prestataires de services, le matériel d'impression, la préparation et l'organisation de la visite sur le terrain, etc. L'AKD a joué un rôle crucial dans la préparation et l'organisation de la formation à Gökova, car elle joue un rôle important au niveau local en tant que cogestionnaire de l'aire marine protégée de cette municipalité.
- 82. La formation des mentors a eu lieu le 13 novembre 2022 ; la formation de l'ensemble des personnes participantes s'est quant à elle tenue du 14 au 18 novembre à Gökova, en Turquie, sous la supervision du responsable du projet d'aire marine protégée et du responsable associé.
- 83. En ce qui concerne la première formation « Maitriser l'efficacité de la gestion et la durabilité financière des aires marines protégées » qui s'est tenue du 7 au 10 février 2022, 4 délégations nationales (Maroc, Tunisie, Égypte et Liban) ont proposé un projet commun sur mesure (1, 2, 2 et 2 propositions respectivement) pour leurs pays et aires marines protégées respectifs, qui permettrait à la délégation nationale d'appliquer les connaissances et les compétences acquises lors de la formation reçue. Ces propositions ont été examinées ; les protocoles d'accord correspondants ont été proposés et signés.
- 84. Les participants à la deuxième formation sur la « Durabilité socioéconomique des aires marines protégées en Méditerranée » ont également été invités à fournir des propositions pour les activités qui suivront la formation. Cinq délégations (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte et Liban) ont présenté des projets. Ces projets ont été examinés ; le protocole d'accord pour le lancement des activités est en cours de finalisation pour signature.
- 85. Le responsable associé du projet des aires marines protégées a participé à l'atelier de partage d'expérience MedPAN qui a été organisé du 24 au 27 octobre 2022 au Monténégro, et a saisi cette occasion de faire part des activités et résultats du projet IMAP-MPA financé par l'UE au cours des sessions concernées de l'atelier, telles que les activités de renforcement des capacités, l'égalité des sexes, le Forum des aires marines protégées, etc.
- 86. Concernant la future aire marine et côtière protégée du Djébel Moussa au Maroc, en décembre 2022, les consultants et consultantes chargés de développer une stratégie de communication pour promouvoir cette future aire marine et côtière protégée et sa transposition en un plan de communication ont soumis le rapport de la deuxième phase sur la cartographie des groupes cibles et la détermination des objectifs de communication.

- 87. Puis, à la fin du mois de mars 2023, les consultants et consultantes ont soumis le rapport de la troisième et dernière phase sur la cartographie des groupes cibles et la détermination des objectifs de communication.
- 88. D'autre part, l'équipe de consultance chargée d'élaborer un plan socioéconomique intégré à entamé son travail sur la première phase du diagnostic-évaluation en rassemblant et en compilant toutes les informations disponibles. Un questionnaire ciblant particulièrement les sources de revenus des pêcheurs et les activités alternatives génératrices de revenus a été distribué aux pêcheurs locaux.
- 89. Des concertations locales ont été menées autour du Djébel Moussa du 18 au 20 mars 2023 sous la supervision du responsable de l'aire protégée, où un questionnaire ciblant particulièrement les activités alternatives génératrices de revenus a été distribué aux acteurs locaux en vue de compléter le diagnostic-évaluation qui a été soumis à la fin du mois d'avril 2023.
- 90. Le programme socioéconomique intégré devrait être présenté à la fin du mois de juin 2023.
- 91. Pour la future aire marine et côtière protégée des iles Kerkennah en Tunisie, après la visite technique à l'usine du fournisseur et la vérification que toutes les spécifications techniques du bateau sont conformes au cahier des charges technique, et une fois l'autorisation obtenue, le bateau a été livré le 13 janvier 2023 à l'unité de gestion de l'APAL en charge de l'établissement et du développement de l'aire marine protégée de Kerkennah, en présence du responsable de cette aire.
- 92. D'autre part, les consultants nationaux chargés d'élaborer un programme socioéconomique intégré à la future aire marine et côtière protégée de Kerkennah ont commencé à mettre en œuvre la phase de diagnostic-évaluation. Par conséquent, suite à l'analyse documentaire et à la collecte des données, deux séries de visites sur le terrain pour des concertations et des réunions locales ont eu lieu avec les acteurs locaux, respectivement du 24 au 27 décembre 2022 et les 1^{er} et 2 mars 2023. En conséquence, le rapport de diagnostic et d'évaluation a été soumis à la fin du mois d'avril 2023.
- 93. Le programme socioéconomique intégré devrait être présenté à la fin du mois de juin 2023.
- 94. En ce qui concerne la stratégie de communication visant à promouvoir l'aire marine et côtière protégée de Kerkennah, l'équipe de consultants a été recrutée en décembre 2022. Une première réunion de lancement a eu lieu le 18 janvier 2023, au cours de laquelle il a été convenu conjointement de la portée du travail, de ses objectifs et des résultats attendus.
- 95. L'équipe de consultants a ensuite entrepris une enquête de terrain pour des concertations et des réunions locales, supervisées par le responsable de l'aire marine protégée, les 27 et 28 février 2023. Cela a mené à la soumission de la première phase du diagnostic-évaluation à la fin du mois de mars 2023.
- 96. Le rapport de la deuxième phase sur la cartographie des groupes cibles et la détermination des objectifs de communication a été soumis à la fin du mois d'avril 2023. De son côté, le rapport de la troisième et dernière phase sur les activités de communication et le plan d'action correspondant devrait être soumis à la mijuin 2023.
- 97. D'autre part, le SPA/RAC a pris en charge la participation d'un représentant tunisien du Ministère de l'environnement à la 15^e CdP à la CBD, où il a activement contribué aux discussions et rencontres organisées à l'initiative « The Mediterranean Corner », un espace ouvert mis en place et coordonné par le SPA/RAC dans la zone d'exposition de cette Conférence du 10 au 16 décembre 2022, en particulier celles portant sur les solutions pour une conservation efficace de la biodiversité de la Méditerranée (notamment les solutions associées aux aires marines protégées), conformément aux buts et aux objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Les prochaines étapes pour le résultat 4.2 sont décrites ci-dessous :

- > Suivre la mise en œuvre des activités d'après-formation avec les personnes ayant pris part à la première formation sur l'efficacité de la gestion.
- Finaliser la signature des activités d'après-formation avec les personnes ayant pris part à la deuxième formation sur la durabilité socioéconomique, et suivre leur mise en œuvre.
- Finaliser le programme socioéconomique intégré du Djébel Moussa, au Maroc.
- Finalisation du programme socioéconomique intégré de l'aire marine et côtière protégée de Kerkennah, en Tunisie.
- Finaliser la troisième et dernière phase de la stratégie de communication pour la promotion de l'aire marine et côtière protégée de Kerkennah, en Tunisie.

COMPOSANTE nº 3 : Gestion et mise en œuvre de projets

Objectif 5 : Mettre en œuvre et coordonner le projet de façon efficace et sans délais indus

Résultat 5.1 : Le projet est géré et coordonné

- 98. **Vue d'ensemble :** Les objectifs pour ce résultat devraient être finalisés d'ici la fin du projet, conformément au plan de travail approuvé.
- 99. Au cours de la période de référence, l'unité de coordination du PNUE/PAM a mis en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre efficace des projets, à savoir :
 - a) Suite au départ du fonctionnaire G5 en décembre 2022, un contractant individuel a été recruté pour accompagner la mise en œuvre du projet, tandis que le recrutement d'un nouveau G5 est en cours.
 - b) Les résultats attendus du projet et les connaissances des experts ont été présentés lors des réunions sur les aires marines protégées et à l'occasion de rencontres extérieures telles que la 15^e CdP à la CDB ou l'IMPAC5.
 - c) L'unité de gestion de projets a préparé l'examen du suivi orienté vers les résultats en collaboration avec le bailleur et l'expert pour ce domaine.
 - d) L'évaluateur final a été sélectionné et a entamé son travail.
 - e) Un expert en question d'égalité femmes-hommes a été sélectionné et recruté. La collecte des données initiée par cet expert avec tous les pays bénéficiaires lors de réunions en ligne et de missions sur le terrain est prévue en mai et juin. L'objectif principal de l'expert est d'évaluer l'état actuel des aires marines et côtières protégées (point de vue institutionnel, participation des acteurs locaux, impact de la gestion) dans les différents pays bénéficiaires, afin de sensibiliser et de proposer des recommandations, en accord avec le PNUE/PAM et les plans d'action du projet en faveur de l'égalité femmes-hommes, mais aussi avec la résolution de la 15° CdP à la CDB et la Feuille de route des aires marines protégées dans la Méditerranée. Il consiste également à la production de données ventilées par sexe, qui font actuellement défaut dans la région.
 - f) Mise en œuvre du Plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes du projet IMAP-MPA, y compris le renforcement des capacités du personnel du projet et les synergies avec d'autres activités.
 - g) Communication efficace et en temps utile avec les pays bénéficiaires des activités nationales (Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie).
 - h) Préparation et mise en œuvre des évènements régionaux, dont les deux ateliers sous-régionaux sur la mise en œuvre du programme IMAP, l'évènement final du projet et la dernière réunion du Comité de pilotage.
 - h) Tenir à jour la section dédiée au projet sur le site internet du PNUE/PAM et mettre en œuvre le plan de communication du projet.

100. Prochaines étapes :

- ➤ Organisation d'un webinaire en ligne sur les questions d'égalité femmes-hommes et les aires marines protégées à destination des gestionnaires d'aires marines protégées autour de la mer Méditerranée (27 juin 2023).
- > Organisation de l'évènement final du projet et de la dernière réunion du Comité de pilotage (Tanger, Maroc, 11-13 juillet 2023)
- Rapport final au bailleur
- Évaluation finale du projet
- Finalisation de la révision du suivi orienté vers les résultats

6. Enjeux et nouveaux défis

101. Les retards dans la signature de l'additif au protocole d'accord avec l'ANPE et la suspension de la mise en œuvre des activités liées à la pollution dans l'attente de la nomination du nouveau directeur pourraient entraver la réalisation des objectifs du projet en ce qui concerne la mise en œuvre du programme en Tunisie.

7. Synergies avec d'autres initiatives

- 102. Le projet est principalement structuré de manière à s'appuyer sur les réalisations et les résultats des précédents projets EcAp MED II (financé par la DG ENV) et MedMPA Network (financé par la DG Near).
- 103. La signature des protocoles d'accord et les réunions bilatérales avec les pays sont menées en synergie avec les projets EcAp MED III et Marine ML MED, financés par l'UE.
- 104. La composante « aires marines protégées » du projet se fonde sur les résultats du précédent projet du réseau MedMPA, financé par l'UE, et est exécutée sur le terrain, au niveau national, en totale synergie et complémentarité avec deux projets régionaux financés par la Fondation MAVA, à savoir le Projet de mise en place de zones d'interdiction de pêche et de collecte et d'aires marines protégées et le projet Sea Turtles. Les actions synergiques concernent les futures aires marines protégées des iles Rachgoun (Algérie) et du Djebel Moussa (en ce qui concerne le Projet de mise en place de zones d'interdiction de pêche et de correcte et d'aires marines protégées), ainsi que la réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban) et la future aire marine protégée du golfe de Syrte (Libye) (en ce qui concerne le projet Sea Turtles).
- 105. Il convient également de noter que la composante « aires marines protégées » du projet est exécutée sur le terrain, au niveau de la côte de Tyr, en totale synergie et complémentarité avec le projet ENSERES (ENhancing Socio-Ecological RESilience in Mediterranean coastal areas), lequel est financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme de coopération euro-méditerranée CBC Med de l'Instrument européen de voisinage, notamment en ce qui concerne la participation des organisations locales de la société civile dans la gestion et le développement durable dans et autour de la zone en tant qu'aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM).
- 106. De plus, dans le cadre de la composante « aires marines protégées », le SPA/RAC a tout particulièrement travaillé en synergie avec deux partenaires régionaux, le MedPAN et le WWF, au niveau de l'agenda des aires marines protégées en Méditerranée. Cette collaboration a notamment porté sur l'organisation du Forum 2020 des aires marines protégées en Méditerranée dans le but d'ouvrir la voie à l'avancement de l'agenda des aires marines protégées pour l'après-2020 en Méditerranée.
- 107. Le projet a un lien fort avec l'Union pour la Méditerranée (UpM), et est exécuté en synergie avec elle. L'Union dispose d'ailleurs d'un membre au Comité de pilotage du projet. Ce lien se fonde sur la promotion de la coopération régionale, sous-régionale et transnationale dans les secteurs relevant de son mandat, en mettant un accent particulier sur la protection de l'environnement.
- 108. Dans le cadre de son programme de travail 2020-2021, le SPA/RAC avait prévu d'élaborer un outil permettant de rendre plus efficace la gestion des aires marines protégées dans la région méditerranéenne, et qui serait mis à la disposition des gestionnaires et planificateurs d'aires marines protégées. Cependant, lors

de ses recherches préliminaires sur les outils déjà existants permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées, le SPA/RAC a été informé de l'existence de l'outil de gestion intégrée de l'efficacité (IMET). Le formulaire IMET a été créé par le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR). Il s'agit d'un outil très complet qui s'inspire du cadre d'efficacité de la gestion des zones protégées (PAME) proposé par l'UICN/WCPA et qui a été testé dans de nombreuses régions du monde. Une réunion de présentation de l'IMET a été organisée le 3 décembre 2021 en présence de représentants du PNUE/PAM, du SPA/RAC, de la CE et du CCR. Suite à cette présentation, et au vu du caractère exhaustif de l'outil numérique IMET, il a été décidé de ne pas se lancer dans la création d'un outil distinct, mais de poursuivre les discussions avec le CCR afin d'utiliser au mieux l'IMET pour les aires marines protégées méditerranéennes. Ce travail se poursuivra dans le cadre des projets actuels et potentiels financés par l'UE.

- 109. Le projet IMAP-MPA prend en charge l'organisation des éditions 2022 (20 mai) et 2023 (15 avril) de la Journée des ASPIM établie dans le cadre de la Convention de Barcelone. La célébration de la Journée des ASPIM vise à sensibiliser et à mobiliser les décideurs, les bailleurs, les institutions nationales, les gestionnaires, les organisations de la société civile, les influenceurs et le grand public sur les enjeux de la conservation des écosystèmes méditerranéens et de la gestion des ressources marines et côtières par la création et la gestion d'aires marines et côtières protégées.
- 110. Le projet IMAP-MPA a également subvenu à l'organisation des symposiums méditerranéens sur la végétation marine, le coralligène, les habitats sombres et les espèces allogènes (Gênes, Italie, 19-23 septembre 2022). Ces symposiums, organisés par le SPA/RAC dans le cadre de la Convention de Barcelone, représentent des rassemblements uniques dédiés aux recherches scientifiques et à la science citoyenne sur la biodiversité marine et côtière et les actions de conservation y afférentes. Les symposiums ont permis de formuler des recommandations clés pour la conservation des habitats et des espèces susmentionnés dans le bassin méditerranéen, en mettant l'accent sur le renforcement des activités de recherche et de surveillance dans le bassin oriental et méridional. Les actes y afférents ont été finalisés et publiés à la fin du mois d'octobre 2023.

8. Questions relatives à l'égalité femmes-hommes

- 111. La représentation équilibrée des femmes et des hommes et l'égalité femmes-hommes comptent parmi les valeurs fondamentales du projet MED II sur les déchets marins ; les activités sont exécutées dans le respect des dispositions utiles. L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes sont également reconnues comme une priorité transversale dans tous les aspects des travaux du PNUE et, partant, du PNUE/PAM. Tant dans le cadre de sa mission de base que de la mise en œuvre de ses projets, le Secrétariat encourage la participation des femmes et des hommes à toutes les activités en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.
- 112. Des dispositions relatives à une participation équilibrée des femmes et des hommes ont également été incluses dans les appels à recrutement d'experts et de consultants régionaux pour le programme IMAP. À cet égard, on s'attend à un rapport équilibré entre experts masculins et féminins. En effet, sur les six experts régionaux thématiques participant au programme, trois sont des femmes.
- 113. En outre, le Comité de pilotage du Forum 2020 des aires marines protégées en Méditerranée et les symposiums méditerranéens étaient équilibrés du point de vue du rapport femmes-hommes, ce qui est clairement mentionné dans les rapports de ces réunions.
- 114. Les personnes de contact pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique ont été invitées à prendre en compte la problématique femmes-hommes lors de la désignation des participants à la formation sur l'efficacité de la gestion des aires marines protégées.
- 115. La participation équilibrée des femmes et des hommes a été fortement prise en compte dans l'organisation des ateliers de concertation sur l'élaboration de la stratégie pour les aires marines et côtières protégées en

Égypte. C'est ainsi que les ateliers ont pu compter sur la participation active et les contributions de 24 hommes et 12 femmes représentant les administrations centrales et locales, ainsi que diverses institutions et organisations.

- 116. Par ailleurs, une session d'exercice en présentiel sur la problématique femmes-hommes avec le personnel du SPA/RAC a été organisée le 6 décembre 2022 à Tunis, conformément au Plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes du programme IMAP-MPA et suite à la discussion menée dans le groupe de travail dédié au sein du Système PNUE/PAM. Cette session, qui a réuni 7 femmes et 7 hommes, a permis au SPA/RAC de mieux comprendre comment intégrer la problématique femmes-hommes dans la gestion des projets et, plus généralement, dans le travail quotidien. Elle a constitué une excellente occasion pour le personnel du SPA/RAC de discuter de cette problématique, des besoins potentiels et des possibilités qui s'offrent en conséquence, avec l'assistance technique de l'expert en question d'égalité femmes-hommes du programme IMAP-MPA et du MedProgramme, ainsi que du responsable de projet du programme IMAP-MPA.
- 117. Un expert en question d'égalité femmes-hommes évalue actuellement l'intégration de cette problématique au niveau des aires marines et côtières protégées dans les pays bénéficiaires, conformément au Plan d'action du projet en faveur de l'égalité femmes-hommes, au programme d'action du PNUE/PAM et à la Feuille de route des aires marines protégées. Les projets de rapports seront communiqués au Comité de pilotage et utilisés pour renforcer l'intégration de la problématique femmes-hommes, de l'autonomisation des femmes et de leur participation au développement et à la gestion des aires marines et côtières protégées aux niveaux local, national et régional.

9. Communication

Pages web

118. Toutes les informations utiles concernant le projet en anglais et en français, les produits de communication et les articles de presse sont disponibles sur la page du projet sur le site internet du PNUE/PAM ainsi que sur le site du SPA/RAC.

Ateliers sous-régionaux du programme IMAP

119. Deux ateliers sous-régionaux sur la mise en œuvre du programme IMAP et la voie à suivre ont été organisés à Athènes en mars 2023. https://twitter.com/UNEPMAPNews/status/1641013263839158272

Participation à des rencontres régionales et internationales pour présenter le projet IMAP-MPA

- 120. Grâce au soutien du projet, toutes les sessions du Forum des aires marines protégées en Méditerranée ont été mises en ligne. https://www.youtube.com/channel/UCSp0T2hZFgfgMhGGVvftCYA/videos et une vidéo de présentation du forum a été réalisée https://youtu.be/Op6trGmthhg
- 121. Une vidéo sur les projets financés par l'UE, y compris le projet IMAP-MPA, a été réalisée à l'occasion de la 22° CdP à la Convention de Barcelone. Cette vidéo a été diffusée sur un écran géant dans le hall d'exposition et partagée sur la page web de l'exposition virtuelle « Deux ans de réalisations de la Convention de Barcelone », ainsi que sur le panneau géant comprenant des informations sur les trois projets financés par l'UE, préparés pour cette Conférence par l'INFO/RAC. http://www.info-rac.org/cop22exhibition/ Communication à la CdP (lien vers les vidéos):

Anglais: https://youtu.be/0RPbPoOuI88
 Français: https://youtu.be/MyRV6Bfstak
 Arabe: https://youtu.be/CHauC9wMGz0
 Espagnol: https://youtu.be/CpF8GcR7NWQ

- 122. Un évènement intitulé « Le Forum 2020 et la Feuille de route des aires marines protégées en Méditerranée : enjeux et solutions pour l'après-2020 » a été organisée à l'occasion de la Monaco Ocean Week qui s'est tenue du 21 au 26 mars 2022.
- 123. Le SPA/RAC a coordonné l'initiative « The Mediterranean Corner », qui était un espace ouvert mis en place dans la zone d'exposition de la 15e CdP à la CBD du 10 au 16 décembre 2022 pour présenter des solutions pour une conservation efficace de la biodiversité de la Méditerranée, en particulier en ce qui concerne les aires marines protégées, et pour discuter des stratégies et des actions présentes et futures à l'appui des objectifs et des cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Des discussions et des rencontres quotidiennes ont été organisées dans cet espace. Il s'y est notamment déroulé une manifestation sur leprojet IMAP-MPA financé par l'UE en tant qu'initiative d'aide aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée pour la mise en place, la planification et la gestion de réseaux efficaces d'aires marines protégées, dans le cadre de la Convention de Barcelone.
- 124. Le SPA/RAC a participé au cinquième Congrès international sur les aires marines protégées, lequel s'est tenu à Vancouver, au Canada du 3 au 9 février 2023. Grâce aux évènements qu'il a organisés et auxquels il a participéle SPA/RAC a mis en évidence certaines des principales approches et actions nécessaires pour parvenir à une conservation et à une gestion efficaces de 30 % des océans d'ici 2030 et au-delà. L'expérience du projet IMAP MPA a été présentée à cette occasion.

Sensibilisation du public

125. Dans le cadre de ses différents projets, dont le projet IMAP-MPA, le SPA/RAC a participé à ENVIROFEST, un festival du film environnemental qui contribue à sensibiliser le public tunisien à

l'importance de la protection de la biodiversité marine par la création d'aires marines et côtières protégées. Des projections de films et des débats sur les questions environnementales ont été organisés dans le cadre de ce festival, qui attire chaque année quelque 4 000 spectateurs.

- 126. En plus de l'aide apportée par le projet IMAP-MPA à l'organisation de la première édition de la Journée des ASPIM (15 avril 2022), une campagne a été entreprise par le SPA/RAC pour sensibiliser aux aires marines protégées en Méditerranée, renforcer le réseau des gestionnaires d'ASPIM et initier de nouvelles voies de collaboration entre eux.
- 127. Plusieurs articles et reportages ont été publiés dans la presse tunisienne dans le cadre du camp d'immersion scientifique et technologique pour les 9-13 ans organisé sur les iles Kerkennah du 31 juillet au 7 aout 2022 :
 - Article: https://bit.ly/3JoSpqa
 - Rapport : https://bit.ly/3w4hiSi
 - Entretien avec M. Atef Limam, responsable du projet IMAP-MPA au SPA/RAC : https://bit.lv/3JYLjsO
 - Entretien avec Mme Rym Zakhama, responsable scientifique du camp: https://bit.ly/3zRXov4
- 128. En outre, des publications ont été publiées sur les réseaux sociaux concernant le camp au moyen du motdièse #BiodiversityYouthCamp

Conférence des bailleurs

129. Pour conduire la mise en œuvre des « actions de très haute priorité » énumérées dans le programme SAPBIO pour l'après-2020, le SPA/RAC a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources et des propositions de projets qui ont été présentées lors d'une conférence des bailleurs organisée le 16 mars 2023 à Paris. Cette conférence a été soutenue par le projet IMAP-MPA en tant qu'initiative visant à appuyer les efforts consentis pour la mise en place d'un réseau méditerranéen complet et cohérent d'aires marines protégées bien gérées et surveillées. Le site internet créé pour la conférence et les fiches de projet sont disponibles ici :https://post2020sapbio-donorconference.org/documents-resources/

Vidéos

- 130. Profitant de la <u>formation organisée à Gökova</u> (Turquie) du 13 au 18 novembre 2022, le SPA/RAC a produit des capsules vidéo pour diffuser les apprentissages et les expériences des participants en ce qui concerne la gestion participative des aires marines protégées et la mise en place de zones d'interdiction de pêche et de collecte. Les cours (partie théorique) ont également été mis en ligne.
- 131. Dans le cadre du camp d'immersion scientifique et technologique pour les 9-13 ans organisé à Kerkennah du 31 juillet au 7 aout 2022, une <u>courte vidéo</u> présentant les activités du camp et son ambiance agréable, où les enfants apprenaient en jouant, a été produite par le SPA/RAC et l'ONG Youth For Science Foundation.